

220C3694  
FR0000120172-FS1034

17 septembre 2020

**Déclarations de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CARREFOUR**  
  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2020, la société Groupe Arnault<sup>1</sup>, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Cervinia Europe<sup>2</sup>, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 septembre 2020, le seuil de 10% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 45 254 737 actions CARREFOUR représentant 87 755 998 droits de vote, soit 5,53% du capital et 8,45% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Groupe Arnault <sup>1</sup>	3 704 367	0,45	6 837 413	0,66
Cervinia Europe <sup>2</sup>	41 550 370	5,08	80 918 585	7,79
Bunt <sup>4</sup>	0	0	0	0
<b>Total Groupe Arnault</b>	<b>45 254 737</b>	<b>5,53</b>	<b>87 755 998</b>	<b>8,45</b>

Ce franchissement de seuil résulte du dénouement par la société Bunt<sup>4</sup> d'un contrat financier portant sur un notionnel de 24 999 996 actions CARREFOUR. Les actions CARREFOUR détenues par Bunt ont été cédées à Groupe Arnault, de sorte que Bunt ne détient plus d'actions CARREFOUR.

<sup>1</sup> Société européenne à directoire et conseil de surveillance (sise 41, avenue Montaigne, 75008 Paris) contrôlée par la famille Arnault.

<sup>2</sup> Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) indirectement contrôlée par Groupe Arnault.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 817 623 840 actions représentant 1 038 820 653 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) indirectement contrôlée par Groupe Arnault.